LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Vœu rattaché à DDCT 122 relatif au développement de Maisons de quartier dans les quartiers populaires parisiens

Voeu déposé par Sabrina Nouri, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que les associations de proximité jouent un rôle essentiel en matière d'accès aux droits, d'accompagnement social, de soutien scolaire, de pratiques culturelles et sportives, de médiation et de lien social ;

Considérant que de nombreuses associations font face à des difficultés d'accès à des locaux adaptés, pérennes et suffisamment dimensionnés pour répondre aux besoins des habitants ;

Considérant que les quartiers prioritaires de la politique de la ville demeurent confrontés à des inégalités d'accès aux équipements publics, aux services de proximité et aux espaces de participation citoyenne ;

Considérant que les habitants des quartiers populaires sont trop souvent consultés sans disposer d'un réel pouvoir d'intervention sur les décisions qui concernent leur quartier ;

Considérant que les quartiers populaires ont besoin de lieux polyvalents permettant à la fois l'accueil des associations, l'accès aux droits, l'éducation populaire, la médiation sociale et la participation des habitants à la vie municipale ;

Considérant que la création de Maisons de quartier cogérées avec les habitants constituerait un levier concret de revitalisation démocratique et de renforcement du pouvoir d'agir des habitantes et habitants ;

Sur proposition de Sabrina Nouri, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- réalise un état des lieux des besoins en locaux associatifs, espaces mutualisés et salles de fête dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- présente avant la fin de l'année 2027 un plan de création de Maisons de quartier dans les quartiers prioritaires et populaires parisiens ;

    - ces Maisons de quartier sont conçues comme des lieux ouverts à la disposition des habitantes et habitants pour se réunir et fêter les moments de la vie, de démocratie locale, accueillant les associations, les conseils de quartier, des permanences d'accès aux droits, des activités d'éducation populaire, des services publics de proximité ainsi que des espaces de réunion et de travail partagés ;
    - chaque Maison de quartier fait l'objet d'une gouvernance associant les habitants, les associations locales, les conseils de quartier et les acteurs de terrain ;
- étudie la mobilisation de locaux municipaux vacants ou sous-utilisés afin de permettre leur création sans attendre la réalisation de nouvelles opérations immobilières ;